



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'économie, de l'emploi
et de la formation professionnelle DEEF
Volkswirtschafts- und Berufsbildungsdirektion VWBD

Boulevard de Pérolles 25, case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 24 02
www.fr.ch/deef

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 1^{er} mai 2024

Communiqué de presse

Abonnements gratuits à un journal régional pour les jeunes : c'est parti !

L'Etat lance cette semaine sa nouvelle prestation qui permet aux jeunes de 18 ans de s'abonner gratuitement à un journal régional fribourgeois. Pour 2024, tous les jeunes nés en 2006 et domiciliés dans le canton peuvent profiter de l'offre.

Dès cette année, les jeunes Fribourgeoises et Fribourgeois qui fêtent leurs 18 ans pourront bénéficier d'un cadeau d'anniversaire particulier. L'Etat leur offre un abonnement d'un an à un média régional fribourgeois de leur choix. Les commandes d'abonnement pourront être soumises dès aujourd'hui le 1^{er} mai 2024 par le biais du formulaire en ligne accessible sur fr.ch/abo.

Cette nouvelle prestation de l'Etat fait suite à l'adoption par le Grand Conseil, lors de la session de mars 2024, de la loi sur l'accès des jeunes aux médias. L'intention de la mesure est de sensibiliser les jeunes aux enjeux régionaux et cantonaux, et de soutenir de manière indirecte les titres de la presse régionale.

Les jeunes qui atteignent leur majorité en 2024 ont la possibilité de souscrire à l'abonnement, indépendamment du jour de leur anniversaire. Concrètement, une personne qui a fêté ses 18 ans en janvier 2024 peut dès maintenant souscrire à l'abonnement, tout comme celle qui est née en août 2024, par exemple. L'abonnement est réservé aux jeunes domiciliés dans le canton et qui en font explicitement la demande.

Option numérique privilégiée

Les jeunes pourront choisir leur abonnement parmi les titres de la presse régionale et locale fribourgeoise, qui paraissent au moins une fois par semaine. Conformément aux habitudes du jeune public en matière de médias, la priorité est donnée aux abonnements numériques. Ainsi, un abonnement au journal imprimé n'est accordé que si aucune option numérique n'est disponible.

Renseignements

—
Olivier Curty, Conseiller d'Etat, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle, T +41 305 24 02
Thomas Kadelbach, chef de projet, T +41 26 304 14 15